

2C

Script 2C

ICode: row_ticket | Type: row

ICode: sciensano_request_ticket_number | Type: readonly

Numéro de ticket
[readonly]

ICode: sciensano_request_ticket_date | Type: readonly

Date du ticket
[readonly]

ICode: sciensano_origin_ticket_number | Type: readonly

Numéro de ticket du patient index
[readonly]

ICode: form_source_identification | Type: hidden

[hidden]

ICode: form_source_initiative | Type: hidden

[hidden]

ICode: verify_caller | Type: section

Start Script

ICode: introduction_2c | Type: choice

Q1 *“Bonjour, ici le centre de suivi des contacts pour le Covid-19. Avez-vous reçu une notification dans l'app Coronalert indiquant que vous avez eu un contact à haut risque avec une personne contaminée par le Covid-19 ?”*

*

- Oui
- Non

ICode: not_on_the_good_line | Type: info

“Cette ligne sert uniquement à aider les personnes qui ont été averties par l'app Coronalert qu'elles ont eu un contact étroit avec une personne contaminée. Si vous souhaitez davantage d'informations à propos de l'app Coronalert, vous pouvez surfer sur www.coronalert.be. Vous trouverez des informations générales concernant le coronavirus sur le site

internet www.info-coronavirus.be. Pour toute question médicale, vous pouvez bien sûr toujours contacter votre médecin de famille. Bonne journée.”

ICode: agentinfo_red_or_green_appscreen | Type: info

(i)

Information au call agent : si les gens ne comprennent pas bien votre question, demandez-leur s'ils voient un écran rouge (= higher risk) ou vert (= low risk) dans leur app. Ce script est clôturé si seul un écran vert est visible (= low risk).

ICode: already_contact_by_followup_center | Type: choice

Q2 “Avez-vous été contacté par le centre de suivi des contacts pour le Covid-19 au cours des deux derniers jours parce que vous avez été signalé comme contact à haut risque d'une personne contaminée ?”

*

- Oui
- Non

ICode: contact_followup_center_already_performed_risk_assessment | Type: info

“Le centre de suivi des contacts pour le Covid-19 a déjà procédé à une évaluation du risque et vous a prodigué les conseils nécessaires. Aucune action n'est nécessaire. Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une bonne journée. Pour toute question médicale, vous pouvez bien sûr toujours contacter votre médecin de famille. Pour des informations générales concernant le coronavirus, vous pouvez surfer sur le site internet www.info-coronavirus.be.”

ICode: agentinfo_continue_call_if_low_risk | Type: info

(i)

Information au call agent : cet appel doit être poursuivi si la personne a eu une conversation avec le call center à propos d'un contact à bas risque. Dans le cadre d'un contact à haut risque, le call center a déjà envoyé un code d'activation PCR ainsi qu'un certificat de quarantaine, ou la personne a été orientée vers son médecin de famille.

ICode: inapp_data | Type: info

Q3 “Afin de pouvoir vous aider, j'ai besoin de certaines informations qui sont apparues dans votre app Coronalert. Pouvez-vous ouvrir l'écran où figure le message rouge “higher risk” ?”

ICode: agentinfo_inapp_data | Type: info

(i)

Information au call agent : posez toujours la première question de contrôle, ainsi qu'une question de votre choix parmi les questions de contrôle 2 et 3. Si la personne de contact ne peut pas répondre correctement, il est moins ou peu probable qu'elle ait un écran rouge "higher risk"

ICode: last_contact_date | Type: date

Question de contrôle 1: *“Combien de jours se sont écoulés depuis votre dernier contact avec une personne contaminée selon l'app Coronalert?”*

*

[date]

ICode: agentinfo_control_question_1 | Type: info

(i)

Information au call agent: La personne de contact peut lire cette information à la deuxième ligne de cet écran “(number) days since last exposure”. Le nombre de jours ne peut jamais être supérieur à 14. Cette question doit toujours être posée, car ce nombre est nécessaire pour calculer la durée du certificat de quarantaine. Si la personne en question communique un nombre supérieur à 14, ce script est clôturé. Normalement, il n'y a pas de nombre supérieur à 14. En cas de discussion sur le fait qu'il “figurait 14”, la période d'incubation est terminée et la personne n'est très probablement PAS contaminée si elle ne présente pas de symptômes et il n'est donc pas nécessaire de procéder à des tests supplémentaires. En cas de symptômes, le médecin de famille doit évaluer la personne.

ICode: info_control_question_1 | Type: info

La personne de contact peut répondre correctement à, au moins, deux questions de contrôle, passez à la Q4.

La personne de contact ne peut pas répondre correctement à au moins une des questions de contrôle:

“Si vous avez eu un contact étroit avec une personne contaminée et que vous avez été averti par l'app, vous obtenez un écran rouge. Sur la base de vos réponses, je doute que vous ayez un écran rouge et l'appel doit se terminer ici. Bonne journée.”

ICode: control_question_2 | Type: info

Question de contrôle 2: *“Pouvez-vous me dire ce qu'il figure à la première ligne du cadre rouge de “Higher risk” ?”*

ICode: agentinfo_control_question_2 | Type: info

(i)

Information au call agent : la bonne réponse est “(number) exposure”. La réponse doit être au minimum 1. Si la personne dit qu'il figure “No exposure up to now”, cela veut dire qu'elle a un écran vert (et pas rouge) et ce script doit être clôturé.

ICode: control_question_3 | Type: info

Question de contrôle 3: *“Pouvez-vous me dicter le message exact présent sur l'écran qui vous a invité à contacter le centre de contact si vous n'avez pas de symptômes ?”*

ICode: agentinfo_control_question_3 | Type: info

(i)

Information au call agent: Laissez la personne dicter le message. L'écran indique : “Vous n'avez pas de symptômes ? Prenez alors contact avec : - Le centre de contact au 02 214.19.19”. Si le message ne peut pas être dicté, ce script est clôturé.

ICode: agentinfo_control_question_3_bis | Type: info

(i)

Information au call agent : en cas de discussion sur la sincérité du contact, répétez que, dans le doute, vous n'avez pas l'autorité nécessaire pour fournir un test de dépistage du Covid-19 ou d'autres conseils. La personne de contact peut toujours contacter son médecin de famille et peut toujours être aidée par celui-ci en lui présentant l'écran rouge dans l'app Coronalert. Si l'appelant demande plus d'informations : Pour plus d'informations à propos de l'app Coronalert, vous pouvez surfer sur www.coronalert.be. Vous trouverez des informations générales concernant le coronavirus sur le site internet www.info-coronavirus.be. Pour toute question médicale, vous pouvez bien sûr toujours contacter votre médecin de famille.

ICode: control_question_4 | Type: info

Q4 *“Je vais d'abord prendre note de vos données personnelles et je vous poserai ensuite quelques questions afin de vous conseiller adéquatement.”*

ICode: patient_information | Type: section

Information patient

ICode: row_name | Type: row

ICode: name_hr_contact | Type: inputText

Prénom

*

[inputText]

ICode: surname_hr_contact | Type: inputText

Nom

*

[inputText]

ICode: niss | Type: ssin

Numéro de registre national

[ssin]

ICode: row_phone_hr_contact | Type: row

ICode: phone_mob_hr_contact | Type: phoneNumber

Numéro de téléphone 1

*

[phoneNumber]

ICode: email | Type: inputText

Email

[inputText]

ICode: row_name_contact_person1 | Type: row

ICode: name_contact_person1 | Type: inputText

Prénom contact 1

[inputText]

ICode: surname_contact_person1 | Type: inputText

Nom contact 1

[inputText]

ICode: row_phone_contact_person1 | Type: row

ICode: phone_mob_hr_contact1 | Type: phoneNumber

Numéro de téléphone 1 contact 1

[phoneNumber]

ICode: row_name_contact_person2 | Type: row

ICode: name_contact_person2 | Type: inputText

Prénom contact 2

[inputText]

ICode: surname_contact_person2 | Type: inputText

Nom contact 2

[inputText]

ICode: row_phone_contact_person2 | Type: row

ICode: phone_mob_hr_contact2 | Type: phoneNumber

Numéro de téléphone 1 contact 2

[phoneNumber]

ICode: region | Type: select

Région

*

- BRU
- DEU
- VLG
- WAL

ICode: call_language | Type: select

Langue

- DE
- FR
- NL
- AR
- BG
- EN
- IT
- PL
- PT
- SP
- TR
- Autre

ICode: script | Type: section

Start Script

ICode: explanation_privacy_section | Type: sectionInvisible

ICode: explanation_privacy_section_VLG | Type: sectionInvisible

ICode: explanation_privacy_VLG | Type: info

Le traitement de vos données personnelles relève de l'Agentschap Zorg en Gezondheid. Il est bien sûr fait dans le respect de votre vie privée et de la législation applicable.

ICode: url_flanders | Type: info

Il existe une déclaration de confidentialité détaillée sur le site Web: www.zorg-en-gezondheid.be/privacy-bij-contactonderzoek.

ICode: explanation_privacy_section_BRU | Type: sectionInvisible

ICode: explanation_privacy_BRU | Type: info

Le traitement de vos données personnelles relève de la COCOM. Il est bien sûr fait dans le respect de votre vie privée et de la législation applicable.

ICode: url_brussels | Type: info

Il existe une déclaration de confidentialité détaillée sur le site Web: https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/privacyverklaring_contactonderzoek_covid19_2.0_fr.pdf.

ICode: explanation_privacy_section_WAL | Type: sectionInvisible

ICode: explanation_privacy_WAL | Type: info

Le traitement de vos données personnelles relève de l'AVIQ. Il est bien sûr fait dans le respect de votre vie privée et de la législation applicable.

ICode: url_wallonia | Type: info

Il existe une déclaration de confidentialité détaillée sur le site Web: <https://requete-tracing.aviq.be/Politique-de-confidentialite.pdf>.

ICode: explanation_privacy_section_OOS | Type: sectionInvisible

ICode: explanation_privacy_OOS | Type: info

Le traitement de vos données personnelles relève de la Communauté Germanophone. Il est bien sûr fait dans le respect de votre vie privée et de la législation applicable.

ICode: url_eastbelgium | Type: info

Il existe une déclaration de confidentialité détaillée sur les sites Web: www.ostbelgienlive.be/datenschutz/ et www.ostbelgienlive.be/desktopdefault.aspx/tabid-6713/

ICode: vaccination_status_section | Type: sectionInvisible

ICode: question_2c | Type: info

Q4b “Puis-je vous demander votre numéro de registre national ?”

N° registre national : **\${niss | mask:00.00.00-000.00}**

Date du dernier contact : **\${last_contact_date | date:LL }**

ICode: vaccination_status | Type: vaccinationStatus

EVF.DYNAMIC.vaccination_status
[vaccinationStatus]

ICode: has_been_index_patient | Type: indexPatient

Infecté dans les 180 derniers jours :

- EVF.DYNAMIC.undefined
- EVF.DYNAMIC.undefined

ICode: question_2c_info | Type: info

(i)

Information pour les agents : Le numéro de registre national est un code à 11 chiffres dont les 6 premiers sont la date de naissance de la personne en commençant par l'année, le mois puis le jour. Il se trouve au verso de la carte d'identité.

(i)

Le numéro de registre national sera utilisé pour connaître le statut vaccinal de la personne ou une précédente infection. Cela permet de lui fournir les informations correctes en fonction de ce statut. Si la personne ne veut pas fournir l'information, il ne sera pas possible d'obtenir les données de vaccination ni d'infections précédentes, les mesures pour les personnes non-vaccinées seront donc d'application.

(i)

Il existe des exceptions de test et de quarantaine pour les personnes ayant été infectées pour la première fois dans les derniers 180 jours et ne présentant aucun symptôme.

(i)

Concernant la vaccination, Une personne est entièrement vaccinée 14 jours après avoir reçu deux doses de vaccin (sauf pour le vaccin

Johnson&Johnson pour lequel une seule dose est nécessaire). Une personne est partiellement vaccinée si elle a déjà reçu au moins une dose mais n'est pas encore complètement vaccinée (schéma vaccinal complet + 14 jours).

(i)

Les mesures destinées aux personnes vaccinées ne s'appliquent qu'aux personnes complètement vaccinées le jour du contact à haut risque.

ICode: symptoms_section | Type: sectionInvisible

ICode: symptoms | Type: checkboxlist

Q5 *“Avez-vous présenté des symptômes du Covid-19, la maladie causée par le coronavirus ?” Les symptômes sont :*

Toux

☐

Difficulté à respirer

☐

Perte de l'odorat ou de goût

☐

Fièvre

☐

Mal de gorge

☐

Nez qui coule ou sensation de nez bouché

☐

Maux de tête

☐

Douleurs articulaires ou musculaires

☐

Diarrhée

☐

Nausée

☐

Vomissement

☐

Fatigue

ICode: question_4a | Type: choice

Q6a “Un de vos cohabitants a-t-il été testé positif au COVID19 ?

- Oui
- Non

ICode: question_4b | Type: choice

Q6b Le test de votre cohabitant a bien été réalisé après '**{last_contact_date | date:LL:minus(10,days)}**' ou votre cohabitant avait-il encore des symptômes après le '**{last_contact_date | date:LL:minus(3,days)}**'

- Oui
- Non

ICode: question_4c | Type: choice

Q6c *Est-ce que votre cohabitant a été en isolement de façon stricte depuis le '**{last_contact_date | date:LL}**'?*

(i)

Information pour les agents : Les règles strictes d'isolement sont les suivantes :

- Restez dans une pièce séparée, également pour dormir
- Ouvrez les fenêtres des pièces où vous séjournerez le plus souvent possible
- Ne circulez pas dans toutes les pièces de la maison. Si possible, utilisez une autre salle de bain et des toilettes différentes. Si cela n'est pas possible, désinfectez votre salle de bain et vos toilettes avec de l'eau de javel après utilisation.
- Prenez vos repas séparément. Ne partagez pas les ustensiles pour manger et boire, la brosse à dents, les serviettes, la literie. Nettoyer soigneusement après utilisation.
- Si possible, nettoyez une fois par jour les surfaces qui sont fréquemment touchées avec de l'eau de javel.(poignées de porte, interrupteurs d'éclairage, table, table de chevet, siège de toilette, ...)

- Oui
- Non

ICode: symptoms_test_cohabitant_date | Type: mirror
[mirror]

ICode: advice | Type: number
[number]

ICode: advice_1 | Type: prescriptionCode

Conseil 1: Contacter votre médecin généraliste + test PCR immédiat et isolement

Vous présentez des symptômes du Covid-19.

Il est important de vous faire consulter par un médecin. Vous devrez prendre contact, par téléphone, avec votre médecin généraliste.

(i)

Information pour l'agent : **Il est important de noter également le numéro de registre national. On ne peut vérifier si un Contact à Haute Risque/ symptomatique a été présenté au médecin que si le NISS est noté. De cette façon, les personnes qui n'ont pas été vu un médecin peuvent être suivies pour en savoir plus via le script 3A.**

Même si la personne est vaccinée, si elle présente des symptômes, il est important qu'elle aille chez son médecin et qu'elle se fasse testée.

Pour stopper cette épidémie, nous devons nous assurer que la maladie se répande le moins possible.

C'est pourquoi nous vous demandons de rester à domicile jusqu'à ce que votre médecin vous communique les résultats du test.

- *Si le résultat de votre test est positif, vous devrez poursuivre votre isolation et votre médecin vous donnera de plus amples informations à ce sujet. Le médecin vous rédigera un certificat de maladie à cette fin.*
- *Si le résultat de votre test est négatif, les personnes non vaccinées ou partiellement vaccinées devront poursuivre leur quarantaine. Le dernier contact à haut risqué a eu lieu (*last_contact_date* | date:LL}). La quarantaine dure 10 jours à partir de ce dernier contact à haut risque. Le médecin vous*

rédigera un certificat de quarantaine. Si votre test était négatif et vous êtes entièrement vaccinés, vous pouvez terminer votre quarantaine et ne devez pas faire de deuxième test.”

[prescriptionCode]

ICode: sanctions_advice3 | Type: sectionInvisible

ICode: advice_3 | Type: prescriptionCode

[prescriptionCode]

ICode: advice_3_7 | Type: prescriptionCode

[prescriptionCode]

ICode: advice_3_info | Type: info

Conseil 3 : Quarantaine pendant 10 jours + mesures de prudence et monitoring des symptômes pendant 14 jours + TEST direct et 7 jours après le contact

PCR code à jour 0: {{formatted_prescription_code_0}}

PCR code à jour 7: {{formatted_prescription_code_7}}

“Vous avez été en contact avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19.

Pour stopper cette épidémie, nous devons nous assurer que la maladie se répande le moins possible.

C’est pourquoi nous demandons à toute personne ayant été en contact étroit avec une personne diagnostiquée positive de rester chez elle pendant 10 jours après le dernier contact avec la personne malade. Pour les personnes exerçant une profession essentielle, comme les soignants, le travail est exceptionnellement autorisé s’il est nécessaire pour assurer la continuité des soins. Si vous pensez que cela s’applique à vous, vous devez contacter votre employeur et le médecin du travail.

Nous vous enverrons un certificat de quarantaine. La quarantaine doit être respectée et vous verrez dans le certificat que des sanctions peuvent suivre si elle n’est pas respectée.

ICode: advice_3_7_info | Type: info

Conseil 3 : Quarantaine pendant 10 jours + mesures de prudence et monitoring des symptômes pendant 14 jours + test au 7ème jour

PCR code: {{formatted_prescription_code_7}}

“Vous avez été en contact avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19.

Pour stopper cette épidémie, nous devons nous assurer que la maladie se répande le moins possible.

C'est pourquoi nous demandons à toute personne ayant été en contact étroit avec une personne diagnostiquée positive de rester chez elle pendant 10 jours après le dernier contact avec la personne malade. Pour les personnes exerçant une profession essentielle, comme les soignants, le travail est exceptionnellement autorisé s'il est nécessaire pour assurer la continuité des soins. Si vous pensez que cela s'applique à vous, vous devez contacter votre employeur et le médecin du travail.

Nous vous enverrons un certificat de quarantaine. La quarantaine doit être respectée et vous verrez dans le certificat que des sanctions peuvent suivre si elle n'est pas respectée.

ICode: sanction_flanders_advice_3 | Type: info

(i)

Overeenkomstig het artikel 47 van het decreet van 21 november 2003 betreffende het preventieve gezondheidsbeleid kunnen maatregelen tot afzondering opgelegd worden, waarbij bij niet naleving van deze maatregelen een proces-verbaal kan worden opgesteld en eventuele strafsancities kunnen volgen overeenkomstig het artikel 79 van voornoemd decreet waaronder een gevangenisstraf tot zes maanden of/en een geldboete tot 500 euro.

ICode: sanction_brussels_advice_3 | Type: info

(i)

En application de l'article 15 de l'ordonnance du 19 juillet 2007 relative à la politique de prévention en santé, le non-respect des mesures de quarantaine imposées peut entraîner un procès-verbal avec éventuellement une poursuite pénale et une amende pouvant s'élever à 500 euros.

ICode: sanction_wallonia_advice_3 | Type: info

(i)

Le respect de la quarantaine est une obligation légale. Si vous avez besoin d'aide pour le respect de ces mesures, plusieurs services sont disponibles. N'hésitez pas à contacter votre mutuelle et/ou tout autre service d'aide à domicile. En cas de non-respect des mesures de quarantaine et conformément à l'article 47/15 bis du CWASS, , le contrevenant peut être puni d'une amende de maximum 500 euros et d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois, ou de l'une de ces mesures.

ICode: sanction_eastbelgium_advice_3 | Type: info

(i)

****Rechtsgrundlagen:**** Dekret für Gesundheitsförderung und medizinische Prävention vom 1. Juni 2004, Artikel 10.3 §1 Nummer 1 (bei Auferlegung einer Quarantäne für Kontaktpersonen) bzw. Artikel 10.3 §2 Absatz 1 Nummer 1 (bei Auferlegung einer Quarantäne für Reiserückkehrer). Erlass der Regierung vom 27. Februar 2020 zur Bestellung von Arzt-Hygieneinspektoren in Anwendung des Dekrets vom 1. Juni 2004 zur Gesundheitsförderung und zur medizinischen Prävention.

(i)

Strafbestimmungen: Mit einer Gefängnisstrafe von acht Tagen bis zu sechs Monaten und einer Geldstrafe von 25 Euro bis 200 Euro oder mit nur einer dieser Strafen wird belegt: 1. jede Person, die der in Artikel 10.2 erwähnten Meldepflicht nicht nachkommt oder eine solche Meldung verhindert oder beeinträchtigt; 2. jede Person, die den in Artikel 10.3 erwähnten Maßnahmen, einschließlich der Maßnahmen für Personen, die aus einem Risikogebiet im Ausland zu ihrem Hauptwohnsitz im deutschen Sprachgebiet heimkehren, keine Folge leistet oder die Ausführung solcher Maßnahmen verhindert oder beeinträchtigt; 3. jede Person, die die Ausübung der in Artikel 10.4 erwähnten Befugnisse verhindert oder beeinträchtigt.

ICode: advice3_next | Type: info

Le certificat de quarantaine vous sera envoyé par courrier électronique et/ou via votre eBox. Pouvez-vous me donner votre adresse électronique et votre numéro de registre national pour que nous puissions vous envoyer ce certificat ? La période de quarantaine exacte sera mentionnée dans ce certificat de quarantaine.

(i)

Information pour l'agent :

- Complétez l'adresse e-mail et le numéro de registre national. (Si la personne n'a pas d'adresse e-mail, le certificat sera envoyé à l'eBox.).
- Expliquez à la personne que l'adresse e-mail est requise pour envoyer le certificat de quarantaine. Le numéro de registre national est requis pour demander le code PCR et envoyer le certificat de quarantaine vers l'eBox.

(i)

FAQ pour l'agent :

- FAQ 1: Je n'ai pas d'adresse e-mail ? Le document vous sera envoyé via votre eBox.
- FAQ 2 : Qu'est-ce qu'une eBox ? My e-box est un environnement sécurisé où vous pouvez trouver tous vos documents gouvernementaux. L'URL est <https://www.myebox.be/fr>. Pour accéder à votre eBox, vous devez vous connecter avec votre eID ou vos clés numériques. Les différentes méthodes de connexion sont expliquées sur le site.
- FAQ 3 : Qu'est-ce qu'un numéro de registre national ? Ce numéro est au dos de votre carte d'identité et se compose de 11 numéros (les 6 premiers chiffres sont votre date de naissance). Le numéro de registre national est nécessaire pour pouvoir envoyer ce certificat à votre eBox.

Pour arrêter la propagation du virus le plus rapidement possible, nous vous demandons de vous faire tester deux fois: immédiatement et 7 jours après le dernier contact. Le dernier contact a eu lieu le \${last_contact_date | date:LL}.

*Nous vous enverrons un premier SMS MAINTENANT avec un code à utiliser pour prendre rendez-vous pour un test COVID-19 (**{{formatted_prescription_code_0}}**). Vous devez utiliser ce premier code dès que possible, de préférence aujourd'hui.*

Vous recevrez également un SMS pour le deuxième test. Vous pouvez utiliser le code directement pour réserver vous-même votre test dans l'outil de

réserveation en ligne, mais le test ne peut être effectué qu'à partir de 7 jours après le dernier contact. ({{formatted_prescription_code_7}}).

(i)

Information pour l'agent : Remarque : si le contact ne peut pas recevoir de SMS, dictez ce code.

(i)

Information pour l'agent: Pourquoi tester immédiatement ? Le test «immédiat» permet de déterminer si le CHR est déjà positif et donc infecté. Le test est proposé les 72 premières heures après le dernier contact avec la personne index. Si le test est positif, il faut rechercher les contacts étroits et les mettre à leur tour en quarantaine pour éviter la propagation du virus. Si le test «immédiat» est négatif, cela n'affectera pas la durée de la quarantaine. La personne de contact peut encore être infectée, mais le virus n'est toujours pas détectable. En effet, une fois que le virus a pénétré dans le corps d'une personne, il doit se multiplier avant qu'il soit détectable par le test. Cette période peut être plus ou moins rapide.

ICode: advice3_next_2 | Type: info

(i)

Information pour l'agent :

- À partir du 5 novembre, le code PCR donné au patient par SMS ou par son médecin peut être utilisé dans un outil de réservation en ligne (site web : <https://www.masante.belgique.be>).
- Ce code doit être saisi, ainsi que toute information manquante (numéro de registre national, numéro de téléphone où il peut être joint (de préférence le numéro de téléphone portable), adresse électronique pour envoyer un certificat de quarantaine si nécessaire, le nom du médecin généraliste qui doit recevoir le résultat, et s'il utilise l'application Coronalert, le code de test à 17 chiffres qu'il a généré avec son application et la date de début de l'infectiosité calculée par l'application).

Vous devez appliquer les mesures d'hygiène de base et éviter tout contact direct avec d'autres personnes. Il est également important que vous surveilliez vous-même l'apparition des symptômes de COVID-19 pendant les 4 jours qui

suivent la quarantaine. Si vous présentez des symptômes, contactez votre médecin par téléphone. Limitez donc vos contacts sociaux pendant les 4 jours suivant la fin de votre période de quarantaine. Tenez-vous toujours à 1,5 mètre et utilisez un masque buccal à l'extérieur.

(i)

Information pour l'agent : Demandez activement si la personne a des questions sur les mesures d'isolation et d'hygiène. La période de quarantaine a été raccourcie, mais il existe toujours un risque (assez faible) que la maladie se déclare durant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Il est donc important de consulter votre médecin dès que possible pour un suivi médical complémentaire en cas de symptômes pendant cette période.

Actuellement, nous constatons une forte augmentation des infections par des variants plus contagieux du COVID-19. Entre autres, la souche britannique progresse rapidement et devrait devenir la souche dominante en Belgique.

En raison du grand nombre d'infections avec ce variant, il y a une réelle chance que la personne avec laquelle vous êtes entré en contact soit porteuse de celle-ci, ce qui augmenterait également vos chances d'être infecté.

En raison du risque accru de transmission, il est particulièrement important que tous les citoyens respectent les mesures.

(i)

Information pour l'agent : Passez en revue ces mesures. Expliquez bien ce que signifie la quarantaine. Il est également important de garder une certaine distance avec les membres de la famille. Demandez également si vous avez besoin d'aide ou de soutien pour vous conformer à la quarantaine et remplissez la demande d'aide à la fin du texte.

ICode: advice3_7_next | Type: info

Le certificat de quarantaine vous sera envoyé par courrier électronique et/ou via votre eBox. Pouvez-vous me donner votre adresse électronique et votre numéro de registre national pour que nous puissions vous envoyer ce certificat ? La période de quarantaine exacte sera mentionnée dans ce certificat de quarantaine.

(i)

Information pour l'agent :

- Complétez l'adresse e-mail et le numéro de registre national. (Si la personne n'a pas d'adresse e-mail, le certificat sera envoyé à l'eBox.).
- Expliquez à la personne que l'adresse e-mail est requise pour envoyer le certificat de quarantaine. Le numéro de registre national est requis pour demander le code PCR et envoyer le certificat de quarantaine vers l'eBox.

(i)

FAQ pour l'agent :

- FAQ 1: Je n'ai pas d'adresse e-mail ? Le document vous sera envoyé via votre eBox.
- FAQ 2 : Qu'est-ce qu'une eBox ? My e-box est un environnement sécurisé où vous pouvez trouver tous vos documents gouvernementaux. L'URL est <https://www.myebox.be/fr>. Pour accéder à votre eBox, vous devez vous connecter avec votre eID ou vos clés numériques. Les différentes méthodes de connexion sont expliquées sur le site.
- FAQ 3 : Qu'est-ce qu'un numéro de registre national ? Ce numéro est au dos de votre carte d'identité et se compose de 11 numéros (les 6 premiers chiffres sont votre date de naissance). Le numéro de registre national est nécessaire pour pouvoir envoyer ce certificat à votre eBox.

Pour arrêter la propagation du virus le plus rapidement possible, nous vous demandons également de vous faire tester pour le COVID-19 7 jours après le dernier contact. Le dernier contact a eu lieu le \${last_contact_date | date:LL}.

Nous vous enverrons un SMS avec un code à utiliser pour prendre rendez-vous pour un test COVID-19 ({{formatted_prescription_code_7}}). Vous pouvez utiliser le code pour prendre un rendez-vous en ligne dans l'outil de réservation en ligne par vous-même. A quel numéro de GSM pouvons-nous envoyer ce code ?

Si le test est négatif, la période de quarantaine est stoppée. Vous trouverez le résultat de votre test sur www.masante.belgique.be. Si vous ne trouvez pas

vos résultats après 48 heures, votre médecin pourra vous informer du résultat.

(i)

Information pour l'agent : Remarque : si le contact ne peut pas recevoir de SMS, dictez ce code.

(i)

Information pour l'agent :

- A partir du 5 novembre, le code PCR donné au patient par SMS ou par son médecin peut être utilisé dans un outil de réservation en ligne (site web : <https://www.masante.belgique.be>). Ce code doit être saisi, ainsi que toute autre information manquante (numéro de registre national, numéro de téléphone où on peut être joint (de préférence le numéro de téléphone portable), adresse électronique pour envoyer un certificat de quarantaine, nom du médecin généraliste qui doit recevoir le résultat, et si l'application Coronalert est utilisée, le code test à 17 chiffres généré par l'application et la date de début de l'infectiosité calculée aussi par l'application).

Vous devez appliquer les mesures d'hygiène de base et éviter tout contact direct avec d'autres personnes. Il est également important que vous surveilliez vous-même l'apparition des symptômes de COVID-19 pendant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Si vous présentez des symptômes, contactez votre médecin par téléphone. Limitez donc vos contacts sociaux pendant les 4 jours suivant la fin de votre période de quarantaine. Tenez-vous toujours à 1,5 mètre et utilisez un masque buccal à l'extérieur.

(i)

Information pour l'agent : Demandez activement si la personne a des questions sur les mesures d'isolation et d'hygiène. La période de quarantaine a été raccourcie, mais il existe toujours un risque (assez faible) que la maladie se déclare durant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Il est donc important de consulter votre médecin dès que possible pour un suivi médical complémentaire en cas de symptômes pendant cette période.

ICode: advice_4 | Type: prescriptionCode
[prescriptionCode]

ICode: advice_4_10 | Type: prescriptionCode
[prescriptionCode]

ICode: advice_4_17 | Type: prescriptionCode
[prescriptionCode]

ICode: advice_4_info | Type: info

Conseil 4 : Test PCR : DIRECTEMENT et au jour 10 et 17 + quarantaine pendant 20 jours + attention accrue aux mesures d'hygiène pendant 24 jours

PCR code à jour 0 : {{formatted_prescription_code_0}}

PCR code à jour 10 : {{formatted_prescription_code_10}}

PCR code à jour 17: {{formatted_prescription_code_17}}

Comme vous continuer d'être en contact permanent avec une personne dont le test de dépistage du Covid-19 est positif, la période de quarantaine standard de 10 jours sera prolongée pour vous.

En effet, en cas de contact prolongé, vous risquez d'être infecté pendant toute la durée de la maladie de votre cohabitant.

En raison du grand nombre d'infections avec des variants avec un risque accru de transmission, il est particulièrement important que tous les citoyens respectent les mesures.

(i)

Informations pour le call agent :

- Passez en revue ces mesures. Expliquez bien ce que signifie la quarantaine. Il est également important de garder une certaine distance avec les membres de la famille.
- Demandez également si vous avez besoin d'aide ou de soutien pour vous conformer à la quarantaine et remplissez la demande d'aide à la fin du texte.

Quand les symptômes de votre cohabitant ont-ils commencé ou quand son test a-t-il été effectué (si le cohabitant n'a pas de symptômes) ?

(i)

Choisissez entre ces deux dates celle qui est la plus éloignée dans le passé.

ICode: symptoms_test_cohabitant_date_advice_4 | Type: date

Introduisez la date

*

[date]

ICode: advice_4_next | Type: info

Votre quarantaine durera du '{ symptoms_test_cohabitant_date | date:LL }' au '{ symptoms_test_cohabitant_date | date:LL:plus(20, days) }', avec une attention accrue aux mesures d'hygiène, de distanciation sociale et de surveillance des symptômes jusqu'au '{ symptoms_test_cohabitant_date | date:LL:plus(24, days) }'. Vous pouvez être testé immédiatement, et ensuite à partir du '{ symptoms_test_cohabitant_date | date:LL:plus(10, days) }'. Si ce deuxième test est négatif, vous pouvez lever la quarantaine. Un test supplémentaire sept jours plus tard, à partir de '{symptoms_test_cohabitant_date | date:LL:plus(17,days)}' reste nécessaire. Si les symptômes de votre cohabitant persistent pendant plus de 7 jours, vous devez prolonger votre quarantaine et la date du troisième test d'un jour pour chaque jour où les symptômes de votre cohabitant persistent.

Nous vous enverrons un certificat de quarantaine. La quarantaine doit être respectée et vous verrez dans le certificat que des sanctions peuvent suivre si elle n'est pas respectée.

Le certificat de quarantaine sera envoyé par courrier électronique et/ou à votre eBox. Pouvez-vous me donner votre adresse électronique et votre numéro de registre national afin que nous puissions envoyer ce certificat ?

(i)

Information pour l'agent :

- Complétez l'adresse e-mail et le numéro de registre national. (Si la personne n'a pas d'adresse e-mail, le certificat sera envoyé à l'eBox.).
- Expliquez à la personne que l'adresse e-mail est requise pour envoyer le certificat de quarantaine. Le numéro de registre national est requis pour demander le code PCR et envoyer le certificat de quarantaine vers l'eBox.

(i)

Information pour l'agent :

- FAQ 1: Je n'ai pas d'adresse e-mail ? Le document vous sera envoyé via votre eBox.
- FAQ 2 : Qu'est-ce qu'une eBox ? My e-box est un environnement sécurisé où vous pouvez trouver tous vos documents gouvernementaux. L'URL est <https://myebox.be/fr>. Pour accéder à votre eBox, vous devez vous connecter avec votre eID ou vos clés numériques. Les différentes méthodes de connexion sont expliquées sur le site.
- FAQ 3 : Qu'est-ce qu'un numéro de registre national ? Ce numéro est au dos de votre carte d'identité et se compose de 11 numéros (les 6 premiers chiffres sont votre date de naissance). Le numéro de registre national est nécessaire pour pouvoir envoyer ce certificat à votre eBox.

ICode: sanction_flanders_advice_4 | Type: info

(i)

Overeenkomstig het artikel 47 van het decreet van 21 november 2003 betreffende het preventieve gezondheidsbeleid kunnen maatregelen tot afzondering opgelegd worden, waarbij bij niet naleving van deze maatregelen een proces-verbaal kan worden opgesteld en eventuele strafsancities kunnen volgen overeenkomstig het artikel 79 van voornoemd decreet waaronder een gevangenisstraf tot zes maanden of/en een geldboete tot 500 euro.

ICode: sanction_brussels_advice_4 | Type: info

(i)

En application de l'article 15 de l'ordonnance du 19 juillet 2007 relative à la politique de prévention en santé, le non-respect des mesures de quarantaine imposées peut entraîner un procès-verbal avec éventuellement une poursuite pénale et une amende pouvant s'élever à 500 euros.

ICode: sanction_wallonia_advice_4 | Type: info

(i)

Le respect de la quarantaine est une obligation légale. Si vous avez besoin d'aide pour le respect de ces mesures, plusieurs services sont disponibles. N'hésitez pas à contacter votre mutuelle et/ou tout autre service d'aide à domicile. En cas de non-respect des mesures de quarantaine et conformément à l'article 47/15 bis du CWASS, , le contrevenant peut être puni d'une amende de maximum 500 euros et d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois, ou de l'une de ces mesures.

ICode: sanction_eastbelgium_advice_4 | Type: info

(i)

****Rechtsgrundlagen:**** Dekret für Gesundheitsförderung und medizinische Prävention vom 1. Juni 2004, Artikel 10.3 §1 Nummer 1 (bei Auferlegung einer Quarantäne für Kontaktpersonen) bzw. Artikel 10.3 §2 Absatz 1 Nummer 1 (bei Auferlegung einer Quarantäne für Reiserückkehrer). Erlass der Regierung vom 27. Februar 2020 zur Bestellung von Arzt-Hygieneinspektoren in Anwendung des Dekrets vom 1. Juni 2004 zur Gesundheitsförderung und zur medizinischen Prävention.

(i)

Strafbestimmungen: Mit einer Gefängnisstrafe von acht Tagen bis zu sechs Monaten und einer Geldstrafe von 25 Euro bis 200 Euro oder mit nur einer dieser Strafen wird belegt: 1. jede Person, die der in Artikel 10.2 erwähnten Meldepflicht nicht nachkommt oder eine solche Meldung verhindert oder beeinträchtigt; 2. jede Person, die den in Artikel 10.3 erwähnten Maßnahmen, einschließlich der Maßnahmen für Personen, die aus einem Risikogebiet im Ausland zu ihrem Hauptwohnsitz im deutschen Sprachgebiet heimkehren, keine Folge leistet oder die Ausführung solcher Maßnahmen verhindert oder beeinträchtigt; 3. jede Person, die die Ausübung der in Artikel 10.4 erwähnten Befugnisse verhindert oder beeinträchtigt.

ICode: advice_4_next2 | Type: info

Pour arrêter la propagation du virus au plus vite, vous pouvez vous faire tester trois fois: immédiatement/au plus vite, 10 et 17 jours après les premiers symptômes de votre cohabitant ou en l'absence de symptômes, le test positif de votre cohabitant.

Nous vous enverrons un premier SMS MAINTENANT avec un code à utiliser pour prendre rendez-vous pour un test COVID-19 ({{formatted_prescription_code_0}}). Vous devez utiliser ce premier code dès que possible, de préférence aujourd'hui. Si le premier test est positif, vous devez immédiatement vous isoler et contacter votre médecin. Vous recevrez également un SMS pour un deuxième et troisième test. Vous pouvez utiliser le code directement pour réserver vous-même votre test dans l'outil de réservation en ligne, mais le test ne peut être effectué qu'après 10 et 17 jours après les premiers symptômes de votre cohabitant ou en l'absence de symptômes, le test positif de votre cohabitant. ({{formatted_prescription_code_10}}) et ({{formatted_prescription_code_17}}).

A quel numéro de GSM pouvons-nous envoyer ce code ?

Si le deuxième test est négatif (jour 10), la période de quarantaine est levée. Un test supplémentaire sept jours plus tard, reste nécessaire. Vous trouverez le résultat de votre test sur www.masante.belgique.be. Si vous ne trouvez pas vos résultats après 48 heures, votre médecin pourra vous informer du résultat.*

(i)

Information pour l'agent: Pourquoi tester immédiatement? Le test «immédiat» permet de déterminer si le CHR est déjà positif et donc infecté. Si le test est positif, il faut rechercher les contacts étroits et les mettre à leur tour en quarantaine pour éviter la propagation du virus. Si le test «immédiat» est négatif, cela n'affectera pas la durée de la quarantaine. La personne de contact peut encore être infectée, mais le virus n'est toujours pas détectable. En effet, une fois que le virus a pénétré dans le corps d'une personne, il doit se multiplier avant qu'il soit détectable par le test. Cette période peut être plus ou moins rapide.

(i)

Information pour l'agent :

- A partir du 5 novembre, le code PCR donné au patient par SMS ou par son médecin peut être utilisé dans un outil de réservation en ligne (site web : <https://www.masante.belgique.be/#/>). Ce code doit être saisi, ainsi que toute autre information manquante (numéro de registre national, numéro de téléphone où on peut être

joint (de préférence le numéro de téléphone portable), adresse électronique pour envoyer un certificat de quarantaine, nom du médecin généraliste qui doit recevoir le résultat, et si l'application Coronalert est utilisée, le code test à 17 chiffres généré par l'application et la date de début de l'infectiosité calculée aussi par l'application).

- Vous devez appliquer les mesures d'hygiène de base et éviter tout contact direct avec d'autres personnes. Il est également important que vous surveilliez vous-même l'apparition des symptômes de COVID-19 pendant les 21 jours. Si vous présentez des symptômes, contactez votre médecin par téléphone. Limitez donc vos contacts sociaux pendant les 4 jours suivant la fin de votre période de quarantaine. Tenez-vous toujours à 1,5 mètre et utilisez un masque buccal à l'extérieur.

(i)

Information pour l'agent :

- Demandez activement si la personne a des questions sur les mesures d'isolation et d'hygiène. La période de quarantaine a été raccourcie, mais il existe toujours un risque (assez faible) que la maladie se déclare durant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Il est donc important de consulter votre médecin dès que possible pour un suivi médical complémentaire en cas de symptômes pendant cette période – même si le test PCR est négatif au 17e jour.

ICode: sanctions_advice_5 | Type: sectionInvisible

ICode: advice_5 | Type: prescriptionCode

[prescriptionCode]

ICode: advice_5_7 | Type: prescriptionCode

[prescriptionCode]

ICode: advice_5_info_less_72_hours | Type: info

Conseil 5 : Se faire tester immédiatement (et quarantaine jusqu'à l'obtention du résultat négatif) et un second test 7 jours après le dernier contact

PCR code à jour 0 : {{formatted_prescription_code_0}}

PCR code à jour 7 : {{formatted_prescription_code_7}}

Vous avez été en contact avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19 et vous êtes complètement vacciné contre le COVID-19.

Pour stopper cette épidémie, nous devons nous assurer que la maladie se répande le moins possible.

C'est pourquoi nous demandons tout de même à toute personne entièrement vaccinée ayant été en contact étroit avec une personne diagnostiquée positive, de se faire tester immédiatement et de rester chez elle en attendant le résultat du test. Si le test est négatif, vous pouvez sortir de quarantaine. Si le test est positif, veuillez respecter une isolation de minimum 10 jours.

Nous vous demandons également de vous faire tester une seconde fois 7 jours après le contact à risque. Pour vous, le deuxième test sera le : `{{last_contact_date | date:LL:plus(7,days)}}`. Entre la réception de votre premier résultat de test négatif et votre deuxième test, vous ne devez pas respecter de quarantaine. Si votre premier test était positif, veuillez respecter une isolation de minimum 10 jours.

Nous vous enverrons un certificat de quarantaine. La quarantaine doit être respectée et vous verrez dans le certificat que des sanctions peuvent suivre si elle n'est pas respectée.

(i)

Informations pour le call agent :

Si la personne fait partie d'une collectivité dans laquelle un cluster est déclaré, il est possible qu'elle doive suivre des règles plus strictes (tests au jour 0 et jour 7 et quarantaine). Cependant, cela sera directement géré et suivi par le médecin de la collectivité concernée.

(i)

Informations pour le call agent :

Les mesures sont les mêmes pour les personnes vaccinées qui vivent sous le même toit ou non que la personne index. Celles-ci ne doivent faire qu'un test et ce, immédiatement après le contact à haut risque. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre 17 jours en

quarantaine pour se faire tester, même si la personne ne peut s'isoler de la personne contaminée.

Même si plus de 3 jours (72 H) se sont écoulés après que le contact à haut risque a eu lieu, la personne doit tout de même se faire tester immédiatement et se mettre en quarantaine en attendant le résultat.

ICode: advice_5_info | Type: info

Conseil 5 : Se faire tester immédiatement (et quarantaine jusqu'à l'obtention du premier résultat négatif)

PCR code à jour 0 : {{formatted_prescription_code_0}}

Vous avez été en contact avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19 et vous êtes complètement vacciné contre le COVID-19.

Pour stopper cette épidémie, nous devons nous assurer que la maladie se répande le moins possible.

C'est pourquoi nous demandons tout de même à toute personne entièrement vaccinée et ayant été en contact étroit avec une personne diagnostiquée positive de se faire tester immédiatement et de rester chez elle en attendant le résultat du test. Si le test est négatif, vous pouvez sortir de quarantaine. Si le test est positif, veuillez respecter une isolation de minimum 10 jours.

Nous vous enverrons un certificat de quarantaine. La quarantaine doit être respectée et vous verrez dans le certificat que des sanctions peuvent suivre si elle n'est pas respectée.

(i)

Informations pour le call agent :

Si la personne fait partie d'une collectivité dans laquelle un cluster est déclaré, il est possible qu'elle doive suivre des règles plus strictes (tests au jour 0 et jour 7 et quarantaine). Cependant, cela sera directement géré et suivi par le médecin de la collectivité concernée.

(i)

Informations pour le call agent :

Les mesures sont les mêmes pour les personnes vaccinées qui vivent sous le même toit ou non que la personne index. Celles-ci doivent être testées immédiatement. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre 17 jours en quarantaine pour se faire tester, même si la personne ne peut s'isoler de la personne contaminée.

Même si plus de trois jours (72 H) se sont écoulés depuis le contact à haut risque, la personne doit tout de même se faire tester immédiatement et se mettre en quarantaine en attendant le résultat.

ICode: advice_7_section | Type: sectionInvisible

ICode: advice_7 | Type: info

Conseil 7 :

Vous avez été testé positif dans les 180 derniers jours. Le risque de réinfection est faible et vous ne présentez pas de symptôme. Vous ne devez donc pas vous mettre en quarantaine ni vous faire tester.

Respectez les mesures d'hygiène et portez des masques en tissu (pour personnes > 12 ans). Evitez des contacts avec des personnes avec un risque plus élevé de maladie grave (par ex. les grands parents). Vous pouvez aller au travail ou à l'école et vous rendre à vos loisirs (club sportif, académie d'art, mouvement de jeunesse,...). Si nécessaire, vous pouvez également aller à la crèche.

Vous devrez surveiller vos symptômes pendant 14 jours, en prenant notamment votre température deux fois par jour. En cas de fièvre ou d'autres symptômes du Covid-19, téléphonez à votre médecin.

(i)

Info pour le call agent :

Si la personne présente des symptômes (même légers), elle doit immédiatement se faire tester et se mettre en quarantaine jusqu'à l'obtention d'un test négatif. Si le test est positif, elle se met en isolement et sera à nouveau contactée par le call center.

ICode: sanctions_advice_8 | Type: sectionInvisible

ICode: advice_8 | Type: prescriptionCode

[prescriptionCode]

ICode: advice_8_17 | Type: prescriptionCode
[prescriptionCode]

ICode: advice_8_info | Type: info

Conseil 8 : Test PCR : DIRECTEMENT et au jour 17 + quarantaine jusqu'à l'obtention du résultat du 1er test

PCR code à jour 0 : {{formatted_prescription_code_0}}

PCR code à jour 17: PCR code: {{formatted_prescription_code_17}}

Vous êtes complètement vacciné contre le COVID-19 mais vous continuez d'être en contact permanent avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19. Vous devez être testé 2 fois une première fois immédiatement, et une deuxième fois plus tardive.

En effet, en cas de contact prolongé, vous risquez d'être infecté pendant toute la durée de la maladie de votre cohabitant.

Actuellement, nous constatons une forte augmentation des infections par des variants plus contagieux du COVID-19.

En raison du grand nombre d'infections avec ce variant, il y a une réelle chance que la personne avec laquelle vous êtes entré en contact soit porteuse de celle-ci, ce qui augmenterait également vos chances d'être infecté.

En raison du risque accru de transmission, il est particulièrement important que tous les citoyens respectent les mesures.

(i)

Informations pour le call agent :

- Passez en revue ces mesures. Expliquez bien ce que signifie la quarantaine. Il est également important de garder une certaine distance avec les membres de la famille.
- Demandez également si vous avez besoin d'aide ou de soutien pour vous conformer à la quarantaine et remplissez la demande d'aide à la fin du texte.

Quand les symptômes de votre cohabitant ont-ils commencé ou quand son test a-t-il été effectué (si le cohabitant n'a pas de symptômes) ?

(i)

Choisissez entre ces deux dates celle qui est la plus éloignée dans le passé.

ICode: symptoms_test_cohabitant_date_advice_8 | Type: date

Introduisez la date

*

[date]

ICode: advice_8_next | Type: info

*Votre quarantaine durera du '**{symptoms_test_cohabitant_date | date:LL}**' au '**{symptoms_test_cohabitant_date | date:LL:plus(3,days)}**', avec une attention accrue aux mesures d'hygiène, de distanciation sociale et de surveillance des symptômes jusqu'au '**{symptoms_test_cohabitant_date | date:LL:plus(24,days)}**'. Vous pouvez être testé immédiatement, et seulement à partir du '**{symptoms_test_cohabitant_date | date:LL:plus(17,days)}**'. Si le premier test est négatif, vous pouvez lever la quarantaine. Si les symptômes de votre cohabitant persistent pendant plus de 7 jours, vous devez prolonger la date du deuxième test d'un jour pour chaque jour où les symptômes de votre colocataire persistent.*

Nous vous enverrons un certificat de quarantaine. La quarantaine doit être respectée et vous verrez dans le certificat que des sanctions peuvent suivre si elle n'est pas respectée.

Le certificat de quarantaine sera envoyé par courrier électronique et/ou à votre eBox. Pouvez-vous me donner votre adresse électronique et votre numéro de registre national afin que nous puissions envoyer ce certificat ?

*Votre certificat sera valable jusqu'au '**{symptoms_test_cohabitant_date | date:LL:plus(3,days)}**'.

(i)

Information pour l'agent :

- Complétez l'adresse e-mail et le numéro de registre national. (Si la personne n'a pas d'adresse e-mail, le certificat sera envoyé à l'eBox.).

- Expliquez à la personne que l'adresse e-mail est requise pour envoyer le certificat de quarantaine. Le numéro de registre national est requis pour demander le code PCR et envoyer le certificat de quarantaine vers l'eBox.

(i)

Information pour l'agent :

- FAQ 1: Je n'ai pas d'adresse e-mail ? Le document vous sera envoyé via votre eBox.
- FAQ 2 : Qu'est-ce qu'une eBox ? My e-box est un environnement sécurisé où vous pouvez trouver tous vos documents gouvernementaux. L'URL est <https://myebox.be/fr>. Pour accéder à votre eBox, vous devez vous connecter avec votre eID ou vos clés numériques. Les différentes méthodes de connexion sont expliquées sur le site.
- FAQ 3 : Qu'est-ce qu'un numéro de registre national ? Ce numéro est au dos de votre carte d'identité et se compose de 11 numéros (les 6 premiers chiffres sont votre date de naissance). Le numéro de registre national est nécessaire pour pouvoir envoyer ce certificat à votre eBox.

ICode: sanction_flanders_advice_8 | Type: info

(i)

Overeenkomstig het artikel 47 van het decreet van 21 november 2003 betreffende het preventieve gezondheidsbeleid kunnen maatregelen tot afzondering opgelegd worden, waarbij bij niet naleving van deze maatregelen een proces-verbaal kan worden opgesteld en eventuele strafsancities kunnen volgen overeenkomstig het artikel 79 van voornoemd decreet waaronder een gevangenisstraf tot zes maanden of/en een geldboete tot 500 euro.

ICode: sanction_brussels_advice_8 | Type: info

(i)

En application de l'article 15 de l'ordonnance du 19 juillet 2007 relative à la politique de prévention en santé, le non-respect des mesures de quarantaine imposées peut entraîner un procès-verbal

avec éventuellement une poursuite pénale et une amende pouvant s'élever à 500 euros.

ICode: sanction_wallonia_advice_8 | Type: info

(i)

Le respect de la quarantaine est une obligation légale. Si vous avez besoin d'aide pour le respect de ces mesures, plusieurs services sont disponibles. N'hésitez pas à contacter votre mutuelle et/ou tout autre service d'aide à domicile. En cas de non-respect des mesures de quarantaine et conformément à l'article 47/15 bis du CWASS, , le contrevenant peut être puni d'une amende de maximum 500 euros et d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois, ou de l'une de ces mesures.

ICode: sanction_eastbelgium_advice_8 | Type: info

(i)

****Rechtsgrundlagen:****Dekret für Gesundheitsförderung und medizinische Prävention vom 1. Juni 2004, Artikel 10.3 §1 Nummer 1 (bei Auferlegung einer Quarantäne für Kontaktpersonen) bzw. Artikel 10.3 §2 Absatz 1 Nummer 1 (bei Auferlegung einer Quarantäne für Reiserückkehrer). Erlass der Regierung vom 27. Februar 2020 zur Bestellung von Arzt-Hygieneinspektoren in Anwendung des Dekrets vom 1. Juni 2004 zur Gesundheitsförderung und zur medizinischen Prävention.

(i)

Strafbestimmungen: Mit einer Gefängnisstrafe von acht Tagen bis zu sechs Monaten und einer Geldstrafe von 25 Euro bis 200 Euro oder mit nur einer dieser Strafen wird belegt: 1. jede Person, die der in Artikel 10.2 erwähnten Meldepflicht nicht nachkommt oder eine solche Meldung verhindert oder beeinträchtigt; 2. jede Person, die den in Artikel 10.3 erwähnten Maßnahmen, einschließlich der Maßnahmen für Personen, die aus einem Risikogebiet im Ausland zu ihrem Hauptwohnsitz im deutschen Sprachgebiet heimkehren, keine Folge leistet oder die Ausführung solcher Maßnahmen verhindert oder beeinträchtigt; 3. jede Person, die die Ausübung der in Artikel 10.4 erwähnten Befugnisse verhindert oder beeinträchtigt.

ICode: advice_8_next2 | Type: info

Pour arrêter la propagation du virus au plus vite, nous vous demandons de vous faire tester deux fois: immédiatement et 17 jours après les premiers symptômes de votre colocataire ou en l'absence de symptômes, le test positif de votre colocataire.

*Nous vous enverrons un premier SMS MAINTENANT avec un code à utiliser pour prendre rendez-vous pour un test COVID-19 (**{{formatted_prescription_code_0}}**). Vous devez utiliser ce premier code dès que possible, de préférence aujourd'hui. Si le premier test est positif, vous devez immédiatement vous isoler et contacter votre médecin. Vous recevrez également un SMS pour un deuxième test. Vous pouvez utiliser le code directement pour réserver vous-même votre test dans l'outil de réservation en ligne, mais le test ne peut être effectué qu'après 17 jours après les premiers symptômes de votre cohabitant ou en l'absence de symptômes, le test positif de votre cohabitant. (**{{formatted_prescription_code_17}}**).*

A quel numéro de GSM pouvons-nous envoyer ce code ?

*Si le test est négatif, la période de quarantaine est stoppée. Vous trouverez le résultat de votre test sur www.masante.belgique.be. Si vous ne trouvez pas vos résultats après 48 heures, votre médecin pourra vous informer du résultat.**

(i)

Information pour l'agent: Pourquoi tester immédiatement? Le test «immédiat» permet de déterminer si le CHR est déjà positif et donc infecté. Si le test est positif, il faut rechercher les contacts étroits et les mettre à leur tour en quarantaine pour éviter la propagation du virus. La quarantaine se termine après le 1er test négatif, même si l'index ne peut pas s'isoler des personnes vaccinées qui vivent sous le même toit.

(i)

Information pour l'agent :

- A partir du 5 novembre, le code PCR donné au patient par SMS ou par son médecin peut être utilisé dans un outil de réservation en ligne (site web : <https://www.masante.belgique.be/#/>). Ce code doit être saisi, ainsi que toute autre information manquante (numéro de registre national, numéro de téléphone où on peut être joint (de préférence le numéro de téléphone portable),

adresse électronique pour envoyer un certificat de quarantaine, nom du médecin généraliste qui doit recevoir le résultat, et si l'application Coronalert est utilisée, le code test à 17 chiffres généré par l'application et la date de début de l'infectiosité calculée aussi par l'application).

- Vous devez appliquer les mesures d'hygiène de base et éviter tout contact direct avec d'autres personnes. Il est également important que vous surveilliez vous-même l'apparition des symptômes de COVID-19 pendant les 21 jours. Si vous présentez des symptômes, contactez votre médecin par téléphone. Limitez donc vos contacts sociaux pendant les 4 jours suivant la fin de votre période de quarantaine. Tenez-vous toujours à 1,5 mètre et utilisez un masque buccal à l'extérieur.

(i)

Information pour l'agent :

- Demandez activement si la personne a des questions sur les mesures d'isolation et d'hygiène. La période de quarantaine a été raccourcie, mais il existe toujours un risque (assez faible) que la maladie se déclare durant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Il est donc important de consulter votre médecin dès que possible pour un suivi médical complémentaire en cas de symptômes pendant cette période – même si le test PCR est négatif au 17^e jour.

ICode: isolation_location | Type: choice

Q8 "Où allez-vous rester en quarantaine/**isolement** ?"

- Dans votre domicile
- Dans votre résidence secondaire
- Dans un autre domicile familial
- Dans un hôtel
- Dans une résidence de vacances
- Dans une résidence d'étudiants
- Autre

ICode: isolation_location_other_type | Type: inputText

[inputText]

ICode: isolation_location_data_name | Type: inputText

Nom lieu

[inputText]

ICode: isolation_location_address | Type: address

EVF.DYNAMIC.address

[address]

ICode: question_planned_vaccin | Type: choice

EVF.DYNAMIC.question_planned_vaccin

- Oui
- Non

ICode: info_planned_vaccin_section | Type: sectionInvisible

ICode: possible_vaccination_date_base | Type: mirror

[mirror]

ICode: info_planned_vaccin | Type: info

(i)

Information pour les agents : La vaccination ne peut être administrée que 10 jours après le dernier contact à haut risque ou le retour de voyages. Si suite à un test, vous êtes positif, il faudra reporter la vaccination à 14 jours après votre prélèvement ou la fin de vos symptômes.

ICode: info_planned_vaccin_20_days | Type: info

(i)

Information pour les agents : La vaccination ne peut être administrée que 20 jours après l'apparition des symptômes de votre cohabitant, ou si il/elle n'a pas de symptômes, 20 jours après le test positif de votre cohabitant. **Pour vous, cela signifie que cela n'est possible qu'à partir du** **\${possible_vaccination_date_base | date:LL:plus(20, days)}**. Si vous testez positif, la vaccination doit être postposé de 14 jours ou jusqu'à la disparition de vos symptômes.

ICode: info_planned_vaccin_date_change | Type: info

EVF.DYNAMIC.info_planned_vaccin_date_change

ICode: end | Type: info

Q11 *“Nous vous souhaitons une agréable journée. Pour toute question médicale, vous pouvez bien sûr toujours contacter votre médecin de famille. Pour toute autre question, vous pouvez surfer sur le site web <https://www.info-coronavirus.be> ”*